



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Nèguè BARRY [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Place de Bikini, 2 à 6790 Aubange, et cadastré 1e division, section A n°2527 K.

Le projet consiste en la **régularisation de différents travaux : installation de pompes à chaleur, construction de murs et pose de clôture en treillis**, et présente les caractéristiques suivantes :

### **Motif(s) de l'annonce de Projet :**

*Écart au Guide Communal d'Urbanisme :*

\* Matériau utilisé pour les caches des pompes à chaleur : aluminium ;

*Écart au Permis d'Urbanisme :*

\* Pose de clôture en treillis en zone de cours et jardin.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : [urbanisme@aubange.be](mailto:urbanisme@aubange.be), dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/06/2026 au 06/07/2026 au Collège communal (référence du dossier 87/26) :** la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 16/06/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- ▶ soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- ▶ par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aubange.be](mailto:urbanisme@aubange.be)

Situation existante à régulariser

